

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

DECISION N° 2022/176

Le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat,

Vu la délibération du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

Vu les travaux de réaménagement de la place Léopold que la Ville de Lunéville va engager, nécessitant le déplacement des marchés hebdomadaires vers la place Jacques L'Huillier - Rue René Basset à Lunéville,

DECIDE

De signer une convention avec la Ville de Lunéville afin que celle-ci puisse bénéficier du branchement électrique dont la CCTLB dispose au parking Jacques Lhuillier afin d'alimenter les commerçants les jours de marché.

La convention est valable du 1^{er} décembre 2022 jusqu'à l'issue des opérations de réception des travaux d'aménagement de la place Léopold réalisés par la Ville de Lunéville.

La CCTLB facturera les kWh consommés à la Ville de Lunéville selon le tarif en cours pratiqué par son fournisseur d'électricité, sur présentation du justificatif.

Les autres modalités sont décrites dans ladite convention d'utilisation d'un branchement électrique.

Fait à Lunéville, le 16 novembre 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.11.18 15:43:01 +0100
Ref:20221116_152405_1-1-O
Signature numérique
le Président